

CIIB LANCE, AUJOURD'HUI, POUR LUI-MEME, LA PRESENTE AUGMENTATION DE CAPITAL

La France est un pays d'épargne, l'épargne des ménages est très abondante. Leurs disponibilités placées en sommeil dans des comptes d'attentes ou disponibles dans les comptes bancaires représentent 200 milliards d'euros.

Pourtant, nos entreprises manquent encore de fonds propres et n'ont souvent comme seul recours que l'endettement ou la prise de participation dans leur capital par des fonds d'investissements qui revendent à des grands groupes français ou étrangers

Il importe donc de s'interroger :

Les entreprises elles-mêmes, **dont les PME et ETI familiales**, doivent être prêtes et organisées à ouvrir leur capital en direct aux épargnants et ceux-ci sensibilisés et motivés pour y investir.

La priorité aujourd'hui est d'imaginer de nouveaux produits d'épargne, plus productifs pour notre économie... (Le Gouverneur de la Banque de France)

Les Carnets d'annonces O.T.C (Over The Counter) répondent parfaitement à cet appel



L'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers) confirme dans son rapport « **Union Européenne 2024** » : FAÇONNER LES MARCHÉS DE CAPITAUX À 27 POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE L'EUROPE DE DEMAIN »

L'AMF met l'accent sur :

- Les Faiblesses du financement des PME et de l'innovation
- La difficile mobilisation de l'épargne des particuliers
- Le déclin de l'attractivité des bourses.

Les carnets d'annonces propriétaire de CiiB ne sont qu'une adaptation digitale du hors-cote connu dans le monde entier sous le nom d'OTC (Over The Counter).

Ils peuvent être mis en place sur le site web des PME leur permettant de ainsi de réaliser leurs augmentations de capital, sans intermédiaire auprès de l'épargne populaire.

Il permet aux actionnaires d'acheter et revendre les actions de ces entreprises.

Les Carnets d'annonces apportent une solution simple à l'ensemble des constats de l'AMF, de l'UE et du Gouverneur de la Banque de France.

* * * * *

Dernière opération : exemple d'un Carnet d'annonces en 2022 :

La société VERACASH (www.veracash.fr) a proposé à ses clients et à l'épargne des ménages de devenir actionnaire de son entreprise.

Grâce à un Carnet d'annonces installé sur son site www.veracash.fr/actionnaires, 980 de ses clients ont souscrit, pour un total de 2 millions d'euros.

Ils ont fait confiance à l'entreprise parce qu'ils la connaissent bien. Ils sont aussi confiants au professionnalisme de CiiB, de ses 30 années d'expériences sur les hors cotes des bourses régionales et de son concept O.T.C.

Ils ont été motivés par le système de liquidité du Carnet d'Annonces qui conduit progressivement l'entreprise à être cotées sur un marché boursier.

* * * * *

Pour propulser la commercialisation de ce concept innovant « ses Mini-bourses OTC propriétaire pour TPE PME ETI » et l'actionnariat familial et populaire,

CIIB, LANCE, AUJOURD'HUI, POUR LUI-MEME LA PRESENTE AUGMENTATION DE CAPITAL

Il s'agit pour CiiB de faire revenir à nouveau comme dans les années 80, des millions de Français qui apportaient une fraction de leurs disponibilités financières., vers les PME régionales afin de partager risques et plus-values potentiels.

Pour promouvoir cette activité qui va financer le développement de l'économie Française et que sa souveraineté financière ne dépende pas des fonds d'investissement étrangers ;

CiiB augmente son capital en mettant en vente des actions au prix de 0,90 € l'action profitez-en, Achetez-en sans attendre !

LA LEVEE DE FONDS DE LA PRESENTE AUGMENTATION DE CAPITAL A POUR OBJECTIF PRIORITAIRE DE FINANCER LA MISE EN PLACE ET LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES QUI SONT DECRITS CI-DESSOUS :

- **1^{ère} étape - (A) Développement du logiciel pilotant le Carnet d'annonces** (dénouement des opérations en quasi-temps réel, sur des milliers d'opérations, même de faible montant), mise en place du paiement en ligne sécurisé **300 000 €**
- **2^{ème} étape - (B) obtenir le statut d'entreprise d'investissement**, et de PSI pour l'agrément Euroclear **225 000 €**
- **3^{ème} étape - (C) Développement de l'activité formation** : investissements en commerciaux, et formateurs marketing, communication, **300 000 €**
- **4^{ème} étape - (D) embauche de compétences PSI pluridisciplinaire** (communication grand public, chargés d'affaires, analystes financiers, développeurs)
- **5^{ème} étape - (E) Mise en place progressive en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires** l'équipe actuel
- **6^{ème} étape - (F) installation dans des locaux** correspondants aux besoins de CiiB **8 000 €** mois **100 000 € an**

La Finance Circulaire :

Un concept et un moyen digital propriétaire à CiiB, pour investir dans les PME-PMI-ETI-locales et régionales pour les faire croître et partager **localement à tous** les bénéfices de leur croissance.



Nos sites :

✓ www.financeCirculaire.fr

✓ www.ciib.fr

Site partenaire :

www.love-money.org

Les principales raisons pour devenir actionnaire de CiiB : **La France a besoin de relancer sa souveraineté financière et industrielle** **et re-mobiliser au moins ses six millions d'actionnaires.**

1. Il y avait en France 10 millions d'actionnaires en 1990 ils sont en 2022 moins de 4 millions d'actionnaires à ce jour.
2. Les premières PME sélectionnées par CiiB présentées en 1982 (Zodiac, Clarins, Systran, Delta Dore, Clen, Horoquartz), lors du diner-débat, et introduites en bourse, continuent de grandir et de développer leur souveraineté financière et industrielle. Leur valorisation s'est multipliée par 10, en moyenne, démontrent la pertinence du choix des entreprises par CiiB.
3. Le concept CiiB inédit, son Carnet d'Annonces propriétaire OTC (Mini-bourses d'actions participatives locales), crée **des liens nouveaux entre les entreprises et les épargnants**. Il permet aux PME de tester les mécanismes directs d'introduction en bourse avant d'y inscrire leurs entreprises. et répond à l'appel d'imaginer de nouveaux produits d'épargne, plus productifs pour notre économie...
4. Le concept Carnet d'Annonces qui permet d'acheter et/ou de revendre des actions ou obligations entre particuliers a été labellisé par le pôle mondial de compétitivité FINANCE INNOVATION.
5. Le Parlement français a voté la Loi du 7 août 2015 pour relancer les bourses et plateformes régionales. Mais la loi votée n'a pas été appliquée.
6. Les carnets d'Annonces sont adaptés en coûts et formalités aux TPE PME ETI régionales et favorisent le développement des économies locales et régionales.
7. Le parlement Européen, dans le cadre de sa commission *Union des marchés des capitaux*, cherche un moyen pour développer les fonds propres des TPE PME européennes avec l'épargne individuelle ; le carnet d'Annonces apporte la solution.
8. Les Carnets ont des activités à fort potentiel de croissance et potentiel rentable pour les actionnaires de CiiB

AVERTISSEMENT

Ce document d'information expose la situation actuelle, le plan de développement et les perspectives financières de CiiB SA.

Ces perspectives étant soumises, naturellement, aux aléas inhérents au développement d'un projet d'entreprise, l'entrée au capital par achats d'actions s'adresse à des investisseurs capables d'apprécier les risques de perte de l'investissement.

Les actions CiiB SA ne font à ce jour l'objet d'aucune inscription sur un quelconque marché d'actions réglementé. Toutefois, un Carnet d'annonces d'actions a été mis en place sur le site www.ciib.fr afin de faciliter la liquidité des titres. Les prix s'y forment librement de gré à gré entre particuliers.

Les comptes prévisionnels inclus dans ce document présentent par nature un caractère incertain. La réalité de l'activité de l'entreprise pourrait différer des prévisions de manière significative, à la hausse ou à la baisse.

La cession d'actions ici proposée par CiiB SA n'entre pas dans le cadre d'une offre au public de titres financiers.

La rédaction du présent document d'information n'est donc en aucun cas exigible et l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) n'a pas à être sollicitée pour donner son avis sur cette opération, qui n'entre pas dans le cadre de sa mission.

Mot du Président et du Directeur Général de CiiB aux souscripteurs,

Paris, le 15 mars 2022

OBJECTIFS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE CII B : 15 avril au 15 septembre 2022

L'activité de CiiB n'a généré en 2021 que 100 K€ de chiffre d'affaires alors que pour 2022 € la prévision de C A est de 500 K€ avec un résultat proche de 50 K€

C'est en fait Didier SALWA qui dirige CiiB jean SALWA ne sera qu'un conseiller technique qui proposera d'apporter son expérience de 60 ans de vie boursière.

La cible de l'activité de CiiB a toujours été, et reste entre les mains de Didier pour les années 2022 et au-delà, avec l'objectif du retour à l'actionnariat populaire en France métropolitaine et France d'outre-mer.

Que ce soit au niveau du Parlement français (Sénat et Assemblée Nationale) ou de l'Union Européenne, il y a unanimité pour reconnaître, face à la mondialisation du commerce, l'existence pour les PME-PMI d'un besoin toujours plus important de fonds propres qui restent toujours inaccessible, non satisfait ou onéreux.

Cette non-satisfaction de ces besoins entraîne les PME-PMI-Eti vers la dépendance croissante vis-à-vis des grands groupes, multinationales et des fonds d'investissement et les rend fragiles aux conséquences de la crise

La présente augmentation de capital de CiiB, permettra d'accélérer la mise en place de notre solution dans les entreprises et auprès du public d'abord en France puis dans l'espace Européen.

Mais la méconnaissance des marchés hors cote OTC nécessite d'initier et préparer, avec nos formations dans les PME, les ETI, leurs dirigeants, leurs conseillers financiers. Puis former aussi les épargnants qui doivent eux aussi découvrir comment utiliser l'Affectio societatis OTC. Suite logique, pour pérenniser leur croissance le CiiB est agréé pour introduire en bourse les entreprises, qui grandissent, sur Euronext Access pour prolonger dans le temps le financement de leur croissance et leur pérennité.

Sommaire du présent document

But de la présente opération :

Le concept Carnet d'annonces digitales OTC propriétaires CiiB : Les Mini bourses privées locales et régionales sont en fait un retour aux bourses régionales des années 80 ! (Qui étaient en fait déjà à l'époque, un financement participatif local pour les entreprises locales sélectionnées pour leur potentiel de croissance et de pérennité, mais avec la possibilité d'acheter et de revendre les actions sur les bourses.

Aujourd'hui la revente se fait sur le web grâce aux Carnets d'Annonces : mini bourses digitales)

Après la fermeture des bourses régionales, ces 30 dernières années, de nombreux événements sont intervenus, d'abord en défaveurs de l'actionnariat direct dans les entreprises. Puis ont été émises par le législateur quelques propositions et des objectifs pour le retour de l'actionnariat populaire, sans succès !

Le nombre d'actionnaires en direct après avoir atteint le chiffre de 9,7 millions en 1989 est tombé et se trouve encore, à ce jour, en dessous de 4 millions d'investisseurs directs en actions cotées.

Le problème est le même au niveau de l'Union Européenne de l'investissement direct en actions.

D'où l'intérêt du concept "Carnets d'Annonces OTC" qui a pour ambition le retour à l'esprit investisseurs direct dans les entreprises

Chapitre 1 – INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE CIIB

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT CIIB SA ET SON CAPITAL

1.1 Responsable du document d'appel a souscriptions, du contrôle des comptes et de l'information

Attestations du responsable du document d'appel a souscriptions, Responsable contrôle des comptes et 'information aux actionnaires

- 1.2 Renseignements de Caractère Général Concernant le Capital
- 1.3 Titres non représentatifs de parts de capital
- 1.4 Répartition du Capital et des Droits de Vote
- 1.5 Appartenance à un groupe
- 1.6 Existence de filiales et de participations
- 1.7 Dividendes
- 1.8 Marché des titres de la Société

Chapitre 2 ÉMISSION DES ACTIONS

- 2.1 Renseignements relatifs aux titres CiiB proposés
- 2.2 Prix de cession des Actions et Éléments d'Appréciation
- 2.3 Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Chapitre 3

- 3.1 Dénomination sociale, siège social, objet social

Chapitre 4 RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE CIIB

- 4.1 Présentation de la société CiiB SA et de ses dirigeants
- 4.2 Le Potentiel d'activité de CiiB SA
- 4.3 Détail des différents services proposés et développés par CiiB SA
- 4.4 Moyens humains de CiiB SA

Stratégie commerciale

- 4.5 Concurrence dans chacune des prestations de CiiB SA
- 4.7 Analyse des principaux facteurs de risques

Chapitre 5

Patrimoine, Situation Financière et Résultats

- 5.1 Informations financières. Historiques financiers de CiiB SA
- 5.2 Informations financières prévisionnelles de CiiB SA

Chapitre 6

Renseignements concernant l'administration et la direction la Société CiiB SA

- 6.1 Conseil d'Administration
- 6.2 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres du Conseil
- 6.3 Autres mandats exercés par les dirigeants et les administrateurs depuis les cinq (5) dernières années
- 6.4 Conflits d'intérêt au sein des organes d'administration, de direction et de la direction gén
- 6.5 Rémunérations et avantages
- 6.6 Contrats entre les administrateurs et la société
- 6.7 Plan d'attribution d'actions
- 6.8 Informations sur les opérations conclues avec les organes d'administration et de la direction
- 6.8 Intéressement du personnel
- 6.8 Commissaires aux comptes

Chapitre 7

Évolutions récentes et perspectives d'avenir de la Société CiiB SA

- 7.1 Évolutions récentes
- 7.2 Perspectives de développement

Annexe 1

Liste des 54 entreprises qui ont été introduites directement par CiiB SA sur les Hors Cotes des 7 bourses Françaises (Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille Nancy, Nantes, de 1982 à 1992) avec son concept

Annexe 2

Historique de l'évolution de CiiB.

1 - Informations concernant la société CiiB

- Dénomination sociale : "CiiB" SA (Conseil en Ingénierie et Introduction Boursière des PME-PMI)
- Créée le 12 septembre 1986 au RCS de Paris sous le numéro 338 689 227
- Capital social : 267 246 € composé de 1 527 120 actions
- Siège social : 10, rue de Montyon 75009 Paris - Tél. : 01 42 46 11 73 – Courriel : contact@ciib.fr
- Sites www.actionnariat-capitalisme-populaire.fr et www.ciib.fr

1.1 Responsable du présent document d'informations de cessions d'actions

Monsieur Didier SALWA, Directeur Général
10, rue de Montyon 75009 Paris
Téléphone : 01 42 46 11 73 / 06 76 06 55 04 -
E-mail : didiersalwa@ciib.fr

1.2 Attestation du responsable du document.

« A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité, elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société CiiB SA, ainsi que sur les droits attachés aux titres proposés. Elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée
Fait à Paris, en avril 2022 »

Didier SALWA, Directeur Général



CHAPITRE 2

CiiB ouvre son capital pour 1 800 000 actions à 0,90* euros l'action.

Souscrivez

LA PRESENTE CESSION D'ACTIONS EST UNE AUGMENTATION DE CAPITAL, ON Y SOUSCRIT
SOUS FORME SIMPLIFIEE (par achats d'actions)

Renseignements relatifs aux titres CiiB proposés

2. Renseignements relatifs aux actions CiiB de la présente augmentation de capital

Le nombre maximum des actions à souscrire ou à vendre représente un montant de 1 620 000 € (un million six cent vingt mille) € et sera arrêté en fonction du nombre d'actions qui seront effectivement cédées.

2.1 - Le montant des actions que vous achetez est intégralement et immédiatement réinvesti dans l'augmentation de capital de CiiB prévue à cet effet, au prix de 0,90 € l'action.

Vous recevrez dès règlement des actions l'attestation que vous êtes bien actionnaire de CiiB.

La présente cession d'actions est un nouveau moyen créé par CiiB ayant pour but de simplifier les mécanismes et les délais de souscription pour les nouveaux actionnaires qui entrent au capital des entreprises.

(Lorsque vous souscrivez des actions d'une entreprise -quelle qu'elle soit- : vous payez immédiatement le montant de votre souscription mais, vous êtes obligé d'attendre la confirmation parfois un ou deux mois ou plus avant de savoir, si votre souscription est acceptée, et savoir si l'augmentation de capital est réussie et a atteint au moins 75 % du montant prévu de l'opération code du commerce (Article L225-134) et donc confirmation de votre souscription. Dans le cas où elle n'a pas atteint les 75 % on vous rembourse votre souscription)

Les actions CiiB que vous achetez ici, vous les payez et la propriété des actions est immédiate vous êtes instantanément actionnaire dès réception règlement, on vous envoie une attestation.

2.1 La levée de fonds de la présente augmentation de capital a pour objectif prioritaire de financer la mise en place et le développement des services qui sont décrits ci-dessus.

NB : Toutefois pour souscrire, vous pouvez TOUJOURS ne pas acheter mais remplir un bulletin de souscription et souscrire selon la voie du processus et délais habituels aux augmentations de capital.

2.2.1 Autorisation de réaliser l'augmentation de capital : montant de 1 620 000 € soit 180 000 € en valeur nominale et 1 440 000 € en prime d'émission. 1 800 000 actions de 0,10 € émises à 0,90 €

Décision par l'Assemblée Générale du 12 juin 2020 : Les actionnaires ont autorisé le conseil d'administration, à décider, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois s'il le juge nécessaire, d'un montant maximum de 10 (dix) millions d'euros. La délégation de compétence ainsi conférée au conseil d'administration pourra être utilisée pendant une durée de 26 mois, soit jusqu'au 12 octobre 2022

2.2.2 Prix de vente et/ou de souscription des actions par SOLIPAR

Le prix de vente des actions est de 0,90 € **Les actions vendues seront resouscrites par SOLIPAR au capital de CiiB à 0,90 €** (La prime d'émission 0,80€ + valeur nominale 0,10 €)

2.2.3 Nombre total d'actions pouvant vendues ou souscrites : 1 800 000 actions

Cette opération d'un montant maximum de 1,62 millions d'Euros est divisée en 1 800 000 actions

(Valeur nominale de 0,10 €, 180 000 € de nominal, avec une prime d'émission de 0,80 €, soit 1 440 000 € de prime d'émission. Toutes les actions sont sous forme nominative. Jouissance exercices 2018

2.2.4 Montant brut et montant net de l'opération

Le montant brut de l'opération est 1,62 millions d'Euros maximum.

Les frais d'ingénierie juridique et financière, de mise en œuvre et de réalisation de l'augmentation de capital sont estimés à 36 000 € (frais juridiques et de comptabilité, formalités, actes et frais d'enregistrements : 1.000€ ; réalisation du présent document de souscription : 1.000€ ; frais de communication et de diffusion du document : 1.600€ ; commission d'intermédiaire 2 % : 32 400€).

Le montant net de la souscription est estimé à 1,584 M€.

2.2.5 Période de ventes d'actions (et/ou de souscription)

La période de vente d'actions est à partir du 1 mai 2022 jusqu'au 30 septembre 2022

2.2.6 SOLIPAR, structure filiale CiiB, vend les actions CiiB qu'il a emprunté à Jean et Didier SALWA, il reçoit les fonds provenant de la vente des actions CiiB, ces fonds seront bloqués jusqu'à la souscription des actions nouvelles CiiB.

SOLIPAR SA (le vendeur des actions) siège social : 10, rue de Montyon 75009 Paris (tel 0142461173 ou 0676065504)

Les règlements des achats d'actions des acheteurs au vendeur sont effectués par chèque, virement ou règlement monétique au nom de SOLIPAR SA (le vendeur des actions CiiB qui réinvestit immédiatement dans la présente augmentation de capital.

Les livraisons d'actions CiiB sont faites par ODM (ordre de mouvements) vers le compte de l'acheteur. Les actions sont nominatives (pur ou administrées) Les fonds seront déposés auprès de la Banque Postale -

Pour les virements : Banque postale, agence : centre financier- 45900 la Source - Code Banque 20041 - Code Guichet 01012 - N° de Compte 3699173F033 - Clé 07 - Code BIC : PSSTFRPPSCE

Pour les virements depuis l'étranger, l'identifiant international de compte Banque postale (IBAN = s) : FR63 2004 1010 1236 9917 3F03 307

Les Versements par carte bancaire se font sur Banque Postale accessible par le site www.ciiB.fr

Les actions peuvent être déposées sur un compte PEA PME (les règlements du paiement des actions doivent obligatoirement être réglés par le débit du compte PEA).

2.2.7 Modalités de délivrance des titres

Les actions portent jouissance courante et sont soumises à toutes les dispositions des statuts. Les actions sont de forme nominative, gérées par le service back-office titres nominatifs de CiiB, conformément aux dispositions du décret n°83-359 du 2 mai 1983 et à l'article R228-8 du Code de commerce (les titres nominatifs sont obligatoirement tenus en compte dans les entreprises concernées gérés par une personne mandatée à cet effet. Les actions peuvent être mises en administrées auprès d'un établissement agréé)

Ainsi les actions pourront être déposées au choix du souscripteur en compte nominatif pur qui sera ouvert dans les registres de CiiB « nominatif pur » (sans frais ni droit de garde) directement à la société, ou domiciliées dans un établissement financier de votre choix (l'indiquer) en « nominatif administré » (qui prendra des droits de garde).

2.2.8 Rappel à Votre attention : Pour les actions que vous souhaitez voir déposées sur un PEA PME

Voir un PEA ordinaire : le paiement du prix d'achat des actions doit "obligatoirement" être fait à partir du compte espèces du PEA PME Par virement de l'établissement dans lequel ce compte est ouvert (sur simple demande à votre gestionnaire de votre compte).

2.2.9 Registre des actionnaires du CiiB (à communiquer à votre gestionnaire de PEA)

Le registre des mouvements de titres est tenu par :
CiiB SA - 10, rue de Montyon 75009 Paris
Tél. : 01 42 46 11 73 Email contact@ciib.fr Site: www.ciib.fr

2.2.10 Modalités de restitution des fonds en cas de non-réalisation de l'augmentation de capital

(Sans objet : Quel que soit le nombre d'achats d'actions l'opération sera réalisée)

2.2.11

Garantie de bonne fin

Il n'y a pas de garantie de bonne fin pour l'ensemble de l'opération.

2.3 Prix de cession des Actions de CiiB S.A. de la présente proposition et Eléments d'Appréciation

L'action CiiB SA est proposée au prix de 0,90 €. Les principes de calculs et l'évaluation qui ont amené à ce prix sont les suivants :

2.3.1 Eléments d'appréciation de la valeur d'une action CiiB SA sur la base du prix de souscription de 0,90 € par action

	2021	Objectif 2022	Objectif 2023	Objectif 2024	Objectif 2025
Capital	267 246 €	(1)534 492 €	(1)534 492 €	(1)534 492 €	534 492 €
Nominal des actions	1,075 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Nombre d'actions	1 527 120,00	4 472 460,00	4 472 460,00	4 472 460,00	3 054 240,00
Chiffre d'affaires	100 000 €	500 000 €	1 513 000 €	2 917 000 €	3 222 000 €
Résultat Net	10 000 €	50 000 €	321 000,00 €	425 000,00 €	638 000,00 €
Résultat par action	--	0,011 €	0,072 €	0,095 €	0,209 €
Dividende	--	--	0,10 €	0,13 €	0,20 €

(1) Après division du nominal par 17,5 au décidée par L'AG du 02/03/2022 et après réalisation de la présente augmentation de capital

(2)

Valeur théorique 'Méthode PER, d'une action CiiB proposée à 14 à 20 en considérant CiiB comme une start-up et son savoir-faire comme des brevets

	Objectif 2021	Objectif 2022	Objectif 2023	Objectif 2024	Objectif 2025
Valeur théorique avec un PER de 14	N s	0,16 €	1,00 €	1,33 €	2,924 €
Valeur théorique avec un PER de 18	N s	0,20 €	1,29 €	1,71 €	3,76 €
Valeur théorique	N s	0,22 €	1,44 €	1,90 €	4,18 €

NS Non significatif

NB : Les objectifs indiqués dans le présent document sont des chiffres prévisionnels et présentent par nature un caractère incertain.

5.2 Informations financières prévisionnelles de CiiB SA

5.2.1 Compte de résultat prévisionnel de CiiB

Hypothèses établies en estimant réussie la présente levée de fonds par vente d'actions ou souscriptions

	2022	2023	2024	2025	2026
Honoraires :	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Pôle ingénierie financière	330 000	1 000 000	2 621 200	3 161 600	5 342 000
Pôle Services aux émetteurs	60 000	150 400	326 000	418 000	510 000
Pôle Communication financière	80 000	164 000	196 000	328 000	660 000
Pôle Autres Services	30 000	210 000	370 000	610 000	710 000
CA total	500 000	1 524 400	3 513 200	4 517 600	7 222 000
Loyer + charges locatives	30 000	60 000	120 000	120 000	120 000
Elec + tél + eau + ass multirisques	3 500	6 000	12 000	12 000	12 000
Assurance RC professionnelle	3 365	9 576	17 566	24 588	36 110
Fournitures + bureautique	2 500	3 700	7 000	8 500	10 000
Informatique (maintenance, conso)	5 000	7 500	9 600	10 500	13 000
Communication	70 000	105 000	220 000	245 880	361 100
Honoraires, R&D	57 500	63 000	80 000	95 000	100 000
Frais bancaires	1 346	3 870	8 000	9 835	14 444
Frais de déplacement	50 000	74 000	90 000	96 000	108 000
Missions & réceptions	1 800	5 000	8 000	11 500	15 000
Frais généraux	225 011	337 646	572 166	633 803	789 654

Valeur ajoutée	274 989	1 186 754	2 941 034	3 883 797	6 432 346
Impôts & taxes	6 730	18 352	50 000	75 000	100 000
Salaires & Charges	159 558	475 020	1 078 800	2 185 892	2 529 003
EBITDA	108 701	693 382	1 812 234	1 622 905	3 803 343
Dotation aux amortissements		2500	3000	4500	5000
Dotation aux provisions	6 730	17 000	40 000	49 176	72 220
Résultat d'exploitation	101 971	673 882	1 769 234	1 569 229	3 726 123
Produits financiers					
Charges financières					
Résultat financier	0	0	0	0	0
Résultat courant avant impôt	101 971	673 882	1 769 234	1 569 229	3 726 123
Produits Exceptionnels			350 000	500 000	700 000
Charges exceptionnelles			200 000	300 000	350 000
Résultat exceptionnel			150 000	200 000	350 000
Impôts sur le bénéfice	35 000	350 676	659 793	711 527	818 109
Résultat net	66 971	323 206	959 441	657 702	2 558 014

5.2.2 Investissements (voir aussi 2.1)

Principaux investissements réalisés au cours des derniers exercices :

- Développement informatique pour maintenir les logiciels de CiiB sur les systèmes front-office (Carnet d'annonces) et back-office (Traction) ; sites www.ciiB.fr, et site www.financement-participatif-en-actions-négociables.com.

Principaux investissements à réaliser en 2022-2023 :

- Poursuite du développement logiciel au rythme correspondant à la réalisation des objectifs commerciaux ;
- Emménagement dans de nouveaux locaux, aptes à absorber la montée en puissance jusqu'en 2019 ;
- Recrutement de collaborateurs et talents **à former au concept Carnet d'Annonces**, en lien avec le projet décrit dans le présent document.
- Les postes à créer : chargés d'affaires (ingénierie financière), développeurs (informatique), consultants en marketing, communication et réseaux, back office Euroclear, secrétariat administratif et comptable
- Mise en œuvre d'un plan de communication ambitieux ; participation à des salons professionnels.
- Développement des logiciels permettant un fonctionnement en quasi-temps réel du Carnet d'annonces et de Traction au niveau grand public France, puis dans l'Union Européenne.
- Mise en place d'un réseau de correspondant **à former aux règles AMF et Euronext et aux Carnets d'Annonces**
- Demande d'agrément PSI
- Mise en place des différents départements d'activité.
- Développement des contacts avec les plateformes européennes des conseils aux entreprises.

CiiB n'a pas arrêté d'autres investissements à la date de rédaction du présent document d'information. Toutefois, compte tenu du programme de déploiement envisagé, les dépenses consacrées à la recherche et développement devraient croître. Au cas où CiiB ne pourrait pas financer ses ambitions par la seule génération de cash liée à son activité, des moyens de financement complémentaires seraient donc nécessaires. Un projet d'introduction en bourse et la réalisation d'autres augmentations de capital seraient alors envisagées.

Chapitre 6

RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION DE CIIB SA

6.1 Conseil d'Administration

La Société revêt la forme d'une Société Anonyme à Conseil d'Administration dont le fonctionnement est exposé dans les [statuts de Ciib SA](#).

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus.

Le Conseil est composé à ce jour de :

Nom	Mandat & fonction	Début du mandat	Fin du mandat	Nb d'actions détenues
Jean SALWA	Administrateur Président du conseil d'administration	Depuis la création	AGO statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2019	76 400
Didier SALWA	Administrateur Directeur Général	Depuis la création	AGO statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2016	72 227
Olivier BONDOIS	Administrateur	Juin 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2018	50
Annie CHEVALLIER	Administrateur	Juin 2018		100
Eric LESIEUR	Administrateur	Décembre 2020		

Le Conseil pourra être élargi à d'autres personnes qui auront souscrit aux actions émises à l'occasion de la présente augmentation de capital.

6.2 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres du conseil d'administration

- Aucun Administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre;
- Aucun Administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- Aucun Administrateur n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

6.3 Autres mandats exercés par les dirigeants et les administrateurs depuis les cinq (5) dernières années

Nom	Age	Adresse Professionnelle	Mandat et fonction dans Ciib SA	Mandats exercés dans d'autres sociétés
Jean SALWA	87 ans	10 rue de Montyon 75009 Paris	Président	- Président de SOLIPAR SA - Gérant de C3P Sarl
Didier SALWA	56 ans	10 rue de Montyon 75009 Paris	Directeur Général	- Administrateur de SOLIPAR SA - Administrateur de Air Qualité Arc en Ciel SA
Annie CHEVALLIER	68 ans	: 45, Avenue Gambetta 75020 PARIS	Administrateur	
Olivier BONDOIS	51 ans	75 rue Lemercier 80 000 Amiens	Administrateur	- Administrateur de PHONE WEB SA

Éric LESIEUR	53 ans	27rue de la redoute 92600 Asnières sur Seine	Administrateur	
--------------	--------	--	----------------	--

6.4 Conflits d'intérêt au sein des organes d'administration, de direction et de la direction générale

Néant

6.5 Rémunérations et avantages

Néant

6.6 Contrats entre les administrateurs et la société

Néant

6.7 Plan d'attribution d'actions

Néant

6.8 Informations sur les opérations conclues avec les organes d'administration et de la direction

Néant

6.9 Intéressement du personnel

Il est prévu l'émission de **BSPCE pour les salariés après 2 ans de présence sur décision de l'assemblée**, dès lors que les objectifs annoncés dans le présent document seront en voie de se réaliser.